

N° adhésion : Date : Paiement : chèque espèces
 Nom adhésion :

- Adhésion annuelle + cotisation* : 30 €
- Adhésion + Pass découverte particulier annuels : 15 €
- = 5 entrées valables dans les 4 structures (pas de location possible) + **Non renouvelable dans l'année**
- Adhésion annuelle : 10 €

***La cotisation permet un accès aux 4 structures d'Interlude pour le jeu sur place + service de location dans la structure d'adhésion (sauf Sablonat pas de location possible)**

Structure de référence pour la location : BASTIDE BERGES DU LAC CHANTELUDE

RESPONSABLE (merci de remplir ce document en lettres majuscules TRES lisiblement)

Nom: _____ Prénom : _____

Date de naissance : ____/____/____ Sexe : F M

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

N° de téléphone : _____

Email : _____

- CSP : Artisans, commerçants, chefs d'entreprise Cadres supérieurs Professions Intermédiaires
 Employés Ouvriers Sans emploi Retraités

Nom du/de la conjoint(e) : _____ Prénom : _____

Date de naissance : ____/____/____ Sexe : F M

N° de téléphone : _____

- CSP : Artisans, commerçants, chefs d'entreprise Cadres supérieurs Professions Intermédiaires
 Employés Ouvriers Sans emploi Retraités

Autre responsable des enfants (en l'absence des parents)

Sexe

Nom : _____ Prénom : _____ Date de naissance : ____/____/____ F M

Qualité : _____

MEMBRES DE LA FAMILLE

Membre 1 (Qualité) :

Nom : _____ Prénom : _____ Date de naissance : ____/____/____ F M

Membre 2 (Qualité) :

Nom : _____ Prénom : _____ Date de naissance : ____/____/____ F M

Membre 3 (Qualité) :

Nom : _____ Prénom : _____ Date de naissance : ____/____/____ F M

Membre 4 (Qualité) :

Nom : _____ Prénom : _____ Date de naissance : ____/____/____ F M

Droit à l'image

Agissant en tant que responsable légal, j'autorise l'association Interlude à la diffusion de photos et/ou vidéos, sur lesquelles figurent une ou plusieurs personnes désignées ci-dessus sur des supports de communication

- papiers (affiches, rapports d'activités,...) numériques (site internet, facebook,...)

Fait à Bordeaux, le ____/____/____

Signature : _____

Règlement Général sur la Protection des Données. Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné uniquement à l'association Interlude pour permettre un suivi de votre adhésion ainsi que de vous envoyer des contenus adaptés à vos centres d'intérêts.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous pouvez accéder aux données vous concernant ou demander leur effacement. Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de vos données.

Les données seront effacées en cas d'inactivité prolongée. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données (DPO) à l'adresse suivante : interlude.direction@gmail.com

Règlement intérieur PARTICULIER

Les ludothèques & l'Espace Vie Sociale Interlude sont des lieux conviviaux de rencontre autour du jeu. Ils mettent à disposition des jeux et des jouets qui peuvent être loués ou utilisés sur place. Interlude est une association qui a été créée en 1999 et perdure grâce au travail de professionnels et de bénévoles.

MODALITES D'INSCRIPTION ET DE REINSCRIPTION :

Article 1 : S'acquitter de l'adhésion & la cotisation

- L'adhésion & la cotisation sont familiales (1 famille = 1 foyer). Elles sont valables un an et renouvelables à leurs dates anniversaires.
- La cotisation permet un accès aux 4 lieux pour le jeu sur place + service de location dans la structure d'inscription (sauf Sablonat pas de location possible).
- Pass découverte : 5 entrées valables 1 an sur les 4 lieux pour le jeu sur place (non renouvelable et pas de location possible).
- Tarif invité : possibilité d'inviter 3 personnes non adhérentes par famille au maximum : 2,5 € / personne/séance.

Article 2 : S'inscrire

- Remplir le formulaire d'inscription. **L'inscription ne peut être réalisée que par une personne majeure.** Tout changement de nom et coordonnées doit être signalé.

Article 3 : Lire et signer le présent règlement intérieur

MODALITES DU JEU SUR PLACE

Article 4 : Conditions d'accès

- Être inscrit à l'association (adhésion et cotisation à jour).
- **A chaque séance, s'inscrire sur la feuille de fréquentation positionnée**, à l'accueil à votre arrivée et signaler votre départ.
- Pendant l'accueil parents/ enfants 0-3 ans, seuls les enfants de – de 4 ans sont accueillis.

Article 5 : Fréquentation

- Tout mineur reste, sous la responsabilité des tuteurs légaux. Les enfants de moins de 7 ans doivent être accompagnés par un adulte. Au-delà, ils peuvent venir librement mais restent sous la responsabilité du ou des parents. **(Ceux-ci s'engagent à être joignables lorsque l'enfant reste dans notre structure)**. Interlude ne se substitue pas à un mode de garde.
- Afin d'accueillir le public dans les meilleures conditions et pour des raisons de sécurité, le temps de jeu et le nombre de personnes peuvent être limités. En cas de forte affluence, l'équipe sera dans l'obligation **d'organiser un roulement**.

Article 6 : Conditions du jeu sur place et rangement

- Le jeu sur place doit se dérouler dans le respect du matériel, des règles et des personnes. Interlude est un lieu d'accueil collectif ouvert à tous. **Tout comportement physique ou verbal doit être respectueux.**
- Le jeu sur place doit se faire dans le respect des espaces de jeux aménagés (petite enfance, jeu de société, construction-mise en scène).
- Les adhérents sont **responsables de l'usage** qu'ils font des jeux et jouets au sein et à l'extérieur d'Interlude. Pour leur sécurité, les adultes accompagnateurs doivent **veiller à la conformité** du jeu ou jouet **avec l'âge de l'enfant** (par exemple jeux interdits aux moins de 36 mois).
- La participation de chacun au **rangement est obligatoire !**

MODALITÉS DE LOCATIONS :

Article 7 : Conditions d'accès et de location (ce service n'est pas ouvert au « pass découverte »)

- Être inscrit et à jour de son adhésion et cotisation à Interlude.
- S'être acquitté d'une caution : le chèque, valable un an, est non encaissé. Néanmoins, **en cas de non-restitution d'un ou de plusieurs jeux ou jouets au bout de 4 semaines, Interlude se réserve le droit d'encaisser cette caution.**
- Une adresse mail valide (renseignée sur la fiche inscription) est obligatoire pour accéder au service de location.
- Fin du service location : 15 minutes avant la fermeture de la structure.

Article 8 : Pénalités de retard, pièces manquantes, ou cassées

- Afin d'éviter tout litige, chaque adhérent doit vérifier le contenu et l'état du jeu/jouet et signaler toute anomalie dans les 24h qui suivent la location par mail.
- Il est demandé aux adhérents de ne pas réparer le jeu/jouet de leur propre initiative.
- Retard : des pénalités forfaitaires par jeu restitué en retard s'appliquent. En cas de non restitution, le chèque de caution sera encaissé.
- Pièces manquantes, ou cassées : En cas de perte définitive ou de casse, des pénalités spécifiques seront appliquées.
- Le service de location sera suspendu le temps que l'adhérent régularise sa situation.

Article 9 : Règles de vie

- Les poussettes, les trotinettes et les autres roulants ne sont pas autorisés dans la structure. Un espace est prévu à cet effet.
- Les animaux sont interdits.
- Respecter les règles élémentaires d'hygiène : ne pas manger ou boire dans les espaces de jeux, ne pas langer les enfants dans la salle de jeux, veiller à la propreté des enfants pour le confort de tous. Les personnes contagieuses ne sont pas acceptées dans nos structures.
- Il est souhaitable que l'utilisation du téléphone portable, ordinateur reste exceptionnelle et en dehors des zones de jeu sur place.
- L'association Interlude décline toute responsabilité en cas d'incident ou de vol intervenant dans les locaux et en extérieur.

Article 10 : Toute personne entrant dans nos structures s'engage à se conformer au présent règlement. Le non-respect de ces règles de vie peut entraîner un renvoi temporaire ou définitif de l'association.

Article 11: L'équipe de la Ludothèque est chargée de l'application du présent règlement. Toute modification de celui-ci sera notifiée au public par voie d'affichage.

Je déclare avoir pris connaissance du présent règlement intérieur et je m'engage à le respecter.

Date, nom et signature d'un responsable :

Signature des enfants (à partir de 7 ans) :